

Je fréquentais une école d'anciens combattants grâce aux subventions rendant la formation universitaire accessible aux ex-militaires. Je devins président d'un conseil dans cette école et nous avons eu certaines difficultés avec le gouvernement de l'époque. Nous nous étions élevés, entre autres choses, en tant que conseil, contre le genre d'aliments qu'on nous servait. Nous avons fait circuler une requête adressée à la Chambre des communes, ce qui a soulevé des objections, mais quand la requête a fini par aboutir dans mon dossier, selon les renseignements du commissaire d'alors, on m'a considéré comme un agitateur et un homme à surveiller.

Une autre affaire qui est inscrite dans mon dossier se rapportait à certaines difficultés que nous avons eues quand j'étais dans l'aviation. Nous nous trouvions devant un problème assez simple: nous habitions en ville, en dehors du poste. Plusieurs fois, nous étions arrivés quelques minutes en retard au poste, car les autobus, comme ceux d'Ottawa à l'heure actuelle, étaient très encombrés aux périodes d'affluence. Étant arrivés en retard au poste, nous avons été consignés. Nous étions plusieurs, en train de prendre un café, et nous avons décidé que c'était injuste. Nous travaillions de huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir environ, et il n'était pas juste d'être consignés pour être arrivés en retard. Le ministre peut rire; il peut trouver la farce bien bonne; mais tout cela est dans mon dossier personnel. C'est là le genre d'évaluation que le ministre et son ministère donnent aux autorités de l'immigration, et qui cause des ennuis aux gens chaque fois qu'ils traversent la frontière. Vous dites que vous ne donnez pas d'évaluation, mais je vous dis ce que le dossier renferme. Toute personne qui, pour une raison ou pour une autre, aurait assisté à une réunion communiste aurait aussi ce genre de dossier.

En l'occurrence, on peut dire qu'il s'agissait d'une grève sur le tas. Nous ne réparions par les aéronefs qui nous étaient confiés. Nous accumulions, à dessein, sur le terrain plus d'avions qu'il n'y en avait normalement et une réunion a été tenue dans l'escadrille à laquelle j'appartenais. On nous a dit que si nous n'étions pas au poste, si nous étions en retard ou si nous ne faisons pas de travail après les heures le soir, nous devrions alors fournir quatre ou cinq heures de plus. Rien n'a été dit à ce sujet, mais d'après le commissaire de la Gendarmerie à cette époque, tels sont les deux incidents mentionnés dans mon dossier. Cela fait partie des dossiers de la Gendarmerie royale. L'un des renseignements vient de l'aviation et l'autre d'une école pour anciens combattants.

J'estime que ce n'est pas le genre de dossiers qui nous protège contre les dangers que court notre sécurité. Depuis, j'ai fait bien des choses beaucoup plus audacieuses et le dossier peut devenir beaucoup plus considérable. Aucun de ces actes n'était antipatriotique. Aucun n'a porté atteinte à la sécurité de la nation canadienne. Ces dossiers devraient être détruits. Si le ministre dit que nous ne pouvons pas dévoiler ces renseignements, car ce serait porter atteinte à la sécurité, je lui dirai qu'il fait erreur. S'il se lève pour me dire qu'il est de cet avis, je passerai les six prochains mois à découvrir ce que font exactement certains membres de la Gendarmerie. Je vais aller aux renseignements pour découvrir ce que font certains dirigeants, parce que certains d'entre eux doivent avoir l'esprit étroit et mesquin et qu'il y aurait lieu de faire enquête à ce sujet. Si c'est le genre de sécurité qu'ils accordent à notre pays, il est temps de changer le règlement relatif à la sécurité.

Je ne m'oppose pas à ce qu'on enquête et recueille un dossier sur les gens qui agissent à l'encontre de la sécurité du pays, car on doit le faire. On a enquêté sur un grand nombre de personnes, même des ménagères, que je connais dans la ville de Timmins, parce qu'elles connaissaient quelqu'un ou le frère de quelqu'un qui avaient eu des rapports de quelque sorte avec le parti ouvrier-progressiste. Il va falloir que nous nous occupions de ces dossiers et que nous ne gardions que ceux qui servent à quelque chose. Le reste devrait être détruit.

L'hon. M. Pickersgill: Juste avant l'adoption du crédit, je voudrais demander au ministre s'il est au courant d'une publication intitulée *Canadian Intelligence Digest*. J'aimerais lui dire pourquoi je lui pose cette question. Ce périodique,—désignation qui lui convient, je pense,—qu'on distribue donne l'impression d'être une publication officielle ou quasi officielle. Je sais qu'il parvient à mon bureau sans que je l'aie sollicité. Le ministre rendrait service en marquant bien clairement qu'il n'a aucune relation avec la police ou avec le ministère.

L'hon. M. Fulton: Je n'ai pas vu depuis quelque temps le *Canadian Intelligence Digest*, sur lequel se fonde mon ami pour déclarer qu'il donne l'impression d'être une publication semi-officielle. La raison pour laquelle je ne l'ai pas vu, c'est que maintenant il ne parvient pas plus près de moi que ma corbeille à papiers.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre a un personnel de secrétaires, et je n'en ai pas.